



Chers collègues,

Dans quelques semaines, vous aurez à élire vos **représentants salariés au sein du CSE** (Comité Social et Économique) de la Macif pour les **4 prochaines années**. Ces élections représentent un double enjeu :

- **Définir le nombre d'élus et représentants syndicaux** dans les différentes instances (CSE, Représentants de Proximité, CSSCT, commissions métiers...)
- **Déterminer le "poids" que représente chaque organisation syndicale** et la **capacité** de chacune à **participer aux négociations** (il faut 10% des voix minimum).

Durant la mandature qui s'achève, les représentants **FO**, ont pris leurs **responsabilités**, porté les **revendications** et **défendu les salariés** dans les instances et les négociations, toujours avec la volonté d'**obtenir et de défendre** le meilleur pour tous.

Selon les sujets, en concertation avec nos syndiqués **FO** et les salariés, nous avons parfois décidé de **signer** des accords permettant des **avancées sociales**, mais nous avons aussi **refusé** de signer des accords **jugés insuffisants**.

Il est complexe de synthétiser 3 ans de travail, mais vous trouverez ci-après un résumé d'une partie de l'activité revendicative depuis 2020 (pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter nos communications sur notre site internet www.fomacif.fr et/ou nous contacter directement).

Nous restons persuadés qu'**avec votre soutien nous pouvons et devons obtenir plus**.

La MACIF peut et doit faire beaucoup mieux socialement !

Salariés-militants, nous sommes convaincus qu'un syndicat est **nécessaire pour défendre les intérêts des salariés** et qu'un **syndicat sans les salariés n'est rien**. Sa force n'existe que grâce aux liens tissés avec les salariés et le soutien que ceux-ci lui portent.

Depuis de nombreuses années (et malgré les restructurations et la diminution du nombre des mandats avec la mise en place des CSE), nous nous battons pour **construire et renforcer ce lien entre les représentants FO et l'ensemble des salariés**.

Par notre présence sur le terrain, des visites syndicales régulières et l'envoi de communications, nous nous efforçons de **donner aux salariés les informations sociales** dont ils ont besoin et nous nous battons pour **porter au mieux leurs demandes et revendications**.

Pour continuer de vous défendre, de veiller à vos conditions de travail et d'amplifier davantage notre présence à vos côtés nous comptons sur vous **pour voter Force Ouvrière aux prochaines élections et rejoindre des centaines de salariés, employés et cadres, en adhérant à FO**.

PLUS FORTS ENSEMBLE



Ce que l'on a défendu

Accord télétravail : **FO** demande encore plus de souplesse !

Nous n'avons pas signé l'**accord** de télétravail initial, trop contraignant, en particulier sur l'octroi des jours de TT, conditionné par des critères subjectifs. Mais nous avons signé l'**avenant** qui présente de **réelles avancées**, notamment une plus grande **souplesse de pose des jours de télétravail** à l'initiative des salariés, ce qui évite d'en perdre comme auparavant. **FO** demande que cet accord soit amélioré, en particulier par une **meilleure indemnisation** des jours de télétravail, par la **dotation de matériel adapté** à domicile (par ex un fauteuil) ou encore la possibilité de **poser un 3ème jour** dans la semaine.



Avenant à l'accord Rémunération : Du plus pour certains, mais l'employeur doit faire beaucoup mieux !



Nous rappelons notre opposition à l'accord sur la politique de rémunération faisant la part belle à l'individualisation et aux primes, au détriment des augmentations générales. En revanche, nous avons signé cet avenant car il :

- **Améliore** les **conditions de rémunération** d'une partie des salariés
- **Répond à certaines revendications FO** (par ex : l'extension de l'Indemnité de Lieu de Travail (ILT))
- Permet à **davantage d'éléments de revenus** d'être **soumis à toutes les augmentations** (ex contribution, compensation financière,...)

Egalité professionnelle (mesures pour les femmes enceintes) !

A nouveau, cette proposition d'accord n'était **pas à la hauteur des ambitions** et en deçà des attentes des salariés mais comme les propositions **FO** relatives au statut des salariées enceintes ont été retenues, nous avons trouvé juste de le signer pour acter leurs situations :

- **4 semaines de congés maternité supplémentaires** pour les salariées non titulaires
- **Journées réduites rémunérées** y compris pour les salariées non titulaires (30 mn ou 1h selon le temps de la grossesse)
- **Autonomie** pour disposer de la **réduction journalière d'activité** dans la prise de cet aménagement du temps de travail. (sous réserve des besoins de services)

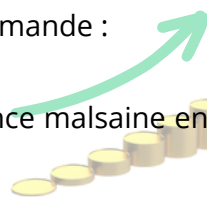


Ce que l'on continue à défendre

Des salaires et des AG (Augmentations Générales) à la hauteur !

Des **augmentations générales** qui prennent en compte l'augmentation du coût de la vie. **FO** demande :

- Le **versement immédiat de 3% d'AG** et une **prime exceptionnelle** d'au moins 500€.
- L'**arrêt de la politique du management par objectifs** (source de mal-être et de concurrence malsaine entre salariés, entre sites, notamment pour obtenir une prime variable)
- Le **paiement des temps de dépassements** comme le prévoient la loi et l'accord d'entreprise



Des embauches partout où c'est nécessaire !

Le manque d'effectifs dans presque tous les services est alarmant. L'activité est organisée à flux tendu générant une surcharge de travail. Les turn over, démissions, licenciements désorganisent les services.

- **FO** insiste et demande sans relâche **des effectifs adaptés à la charge de travail**.



Le maintien des sites !



Près d'une centaine d'agences a fermé ces dernières années. On bouleverse la vie des salariés en fermant leur site de travail, souvent en les éloignant de leur lieu d'habitation et en éclatant les équipes. **FO** demande le **maintien de tous les emplois**, des **sites existants** et de ne pas laisser un salarié sans solution acceptable afin d'éviter mal-être et démission.

Les salariés sont confrontés à un **environnement mouvant**, à la **transformation** de leurs métiers, à une **polyvalence accrue**, à une **complexité croissante** des processus, à une **adaptation** aux nouveaux outils de travail (GOING, visio, progressif, NOS...), à une **mise au pas** dans la manière de travailler et d'être (Essentiel relationnel, Activ, Activ Manager, coaching, proactivité, double écoute etc...), à une **pression constante** sur les chiffres, sur la posture, à une perte de sens au travail etc....

C'est pourquoi FO défend aussi :

Le respect de l'équilibre vie privée/vie pro !

Arrêt du 8h/20h. Réduction des amplitudes horaires, revoir des plannings avec horaires 9h/18h, sans ouverture le samedi. Faciliter l'**accès aux temps partiels** ainsi que la pose des congés et des récupérations.



Une égalité de traitement pour tous les salariés !

Trop de différences de traitements sont à déplorer (ex : l'évolution pour un temps partiel vs un temps plein, l'acceptation des mobilités géographiques, fonctionnelles et promotionnelles etc...).

FO demande que chaque salarié soit traité de la même façon, sans discrimination ni favoritisme, tant pour pour les objectifs que la charge de travail, les salaires, les congés...

Accord Handicap : très en deçà de nos espérances !

La direction semblait vouloir un accord ambitieux, mais elle est restée sur un accord basique sans ambition aucune. Face à cette absence de progrès social, **FO** continue de revendiquer :

- **Davantage de jours d'absences** permettant d'honorer les rdv médicaux
- La prise en compte du **risque de devenir** travailleur reconnu **handicapé** (ex : fauteuil adapté)
- Une réelle volonté de **maintenir l'emploi**, en proposant des activités pro compatibles avec le handicap
- Un **aménagement organisationnel** (horaires, pauses, allègement du rythme...) et une **étude** de la **charge de travail** en fonction de la situation du salarié
- Le **recrutement externe** de travailleurs handicapés en CDI et leur **insertion durable** dans l'emploi
- Un **réfèrent RH** dédié seulement à ces salariés pour les aider dans leurs démarches au quotidien
- Les mêmes **possibilités d'évolution** que tous les salariés

Un référentiel métier au plus près de la réalité du terrain !

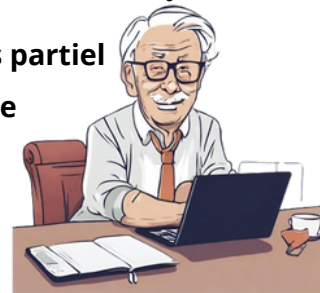
Trop de métiers sont aujourd'hui insuffisamment reconnus, pas de valorisation de la polyvalence et de l'augmentation des tâches. **FO** revendique donc :

- D'engager une **réflexion sur la pesée des fonctions** afin de vraiment reconnaître la complexité et l'expertise des métiers.
- De **vraies filières métier** avec de réelles perspectives d'évolution
- Une meilleure gestion des carrières, avec **une réelle favorisation des mobilités**, géographiques, fonctionnelles ou promotionnelles.

Un accord séniors digne de ce nom !

La Macif ne propose aucune politique d'accompagnement des séniors. **FO** demande :

- Une **valorisation de leur expérience** (proposition de tutorat, détachement sur des projets, mobilité...)
- Une **facilité d'accès au temps partiel**
- une **indemnité compensatrice** en cas de temps partiel
- Une **adaptation de la charge** de travail



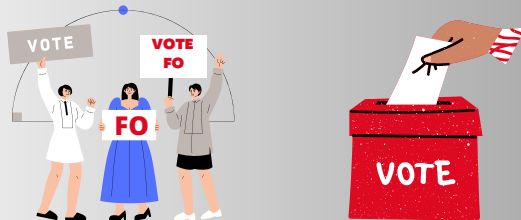
Des formations techniques qualifiantes et diplômantes !

Afin d'éviter davantage de perte de technicité générant une perte de confiance, **FO** revendique :

- Des sessions de **formation en présentiel** avec un temps suffisant pour l'apprentissage
- Davantage de **formations techniques** pour garantir un meilleur confort de travail
- Des formations **qualifiantes et diplômantes** favorisant une gestion dynamique des carrières.



ELECTIONS DU CSE



Les Activités Sociales et Culturelles du CSE

Depuis toujours, **FO** revendique des Activités Sociales et Culturelles bénéficiant au plus grand nombre. Nous proposons :

- D'utiliser le budget du CSE **en priorité** pour les **chèques vacances, cadeaux, Noël** etc...
- La **plus forte participation possible aux allocations** sports, culture, loisirs..., seules prestations profitant à **TOUS** les salariés.
- **Une fois ces postes assurés, FO ne s'opposera jamais** aux sorties, week-ends, billetterie collective etc..., qui par nature ne concernent qu'un nombre restreint de bénéficiaires.
- Le budget du CSE servant également à financer une partie des tickets resto, FO demande l'**augmentation de la valeur des titres restaurant** pour tous.
- Le droit des salariés disposant d'un RIE de **bénéficier de TR les jours où ils n'y déjeunent pas**.

Comme à son habitude, **FO** restera engagée dans la bonne gestion du budget du CSE et continuera durant la nouvelle mandature à défendre l'idée d'un **CSE POUR TOUS**.